

---

**Séance du 9 novembre 2017**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 8  
présents : 7  
votants :

L' an 2017, le 9 novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HUGUET Elizabeth Maire

**Date de la convocation:** 03/11/2017

**Présents** : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, MM : BACHELLIER Éric, DA SILVA Jean, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard

**Absent** : M. VAYSSET Jean-Paul

**Secrétaire de séance:** M. TASSIN Gérard

Madame le Maire annonce l'arrivée de Cathy BARROSO en tant que secrétaire de mairie à compter du 30 octobre 2017.

Madame le Maire informe le Conseil municipal du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2018.

Elle présente le projet de délibération qui devra être voté après le retour du Comité technique. Le projet est accepté à l'unanimité.

**1/ Compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2017**

**2/ Compte-rendu des réunions**

**3/ Devis peinture et couverture : bâtiments place de la mairie**

*DELIBERATION 72/2017*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'aux vues des travaux déjà réalisés par l'entreprise GUIMONT sur les murs des bâtiment communaux, il serait souhaitable de continuer la rénovation des bâtiments situés place de la mairie : peinture et réparation des portes, travaux de couverture. Madame le Maire présente le devis n°41 de l'entreprise GUIMONT pour les travaux de couverture d'un montant de 933.03€ HT soit 1119.64€ TTC ainsi que le devis n°42 de cette même entreprise pour les travaux de peinture pour un montant de 1195.62€ HT soit 1434.74€ TTC.

**Après délibération, le Conseil municipal décide de :**

- de retenir l'entreprise GUIMONT pour les travaux de couverture pour un montant de 1119.64€ TTC
- de retenir l'entreprise GUIMONT pour les travaux de peinture pour un montant de 1434.74€ TTC
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- d'inscrire au budget la dépense

**4/ Subvention DRAC planchers et échelles du clocher**

*DELIBERATION 73/2017*

Vu la délibération 49/2017 décidant de retenir l'entreprise CANON pour un montant de 3 398€ HT pour les travaux de réfection des échelles et autorisant Madame le Maire à demander des subventions ;

Vu la délibération 50/2017 décidant de retenir l'entreprise BODET pour un montant de 3 412€ HT pour les travaux de réfection des planchers en chêne et autorisant Madame le Maire à demander des subventions.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les planchers et les échelles sont considérés comme de l'immobilier classé au même titre que l'église.

Madame le Maire propose au conseil Municipal de faire une demande de subvention à la DRAC.

Le Conseil Municipal souhaite être informé des montants des subventions obtenues.

Madame le Maire rappelle que les dossiers de demandes de subvention sont en cours et que les montants définitifs ne sont pas connus. Le montant global des aides pourra donc être transmis une fois les crédits reçus.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- autoriser Madame le Maire à établir une demande de subvention à la DRAC
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**5/ Soutien à Lamotte Beuvron pour les épreuves hippiques des jeux Olympiques**

*DELIBERATION 74/2017*

Vu l'article L 212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;  
Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Lorges est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;  
Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;  
Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;  
Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;  
Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;  
Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder son soutien à la commune de Lamotte-Beuvron pour les épreuves hippiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

**6/ Devis INEO pour l'installation des illuminations de Noël**

*DELIBERATION 75/2017*

Madame le Maire rappelle qu'actuellement l'entreprise VERGRACH assure l'installation et le retrait des décorations de Noël sur les poteaux d'éclairage public.  
Madame le Maire présente un devis de l'entreprise INEO, qualifiée pour ce type d'intervention, pour un montant de 40€ HT par illumination (pose et dépose)

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société INEO pour un montant de 40.00€ HT par illumination.**

**7/ Mobilier d'accueil du secrétariat**

*DELIBERATION 76/2017*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de réaménagement du secrétariat de mairie : changement du bureau, des armoires et achat d'une table basse.  
Madame le Maire présente le devis pour du mobilier d'accueil de la société Bureaustore pour un montant de 2616.06€ HT.  
Madame le Maire expose que suivant la décision du Conseil Municipal concernant le contrat du photocopieur, il pourra être nécessaire d'ajouter à ce devis le montant de 386.68€ HT pour une table basse servant à accueillir un photocopieur petit modèle.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide :**

- d'accepter le devis de la société Bureaustore pour un montant de 2616.06€ HT
- d'accepter l'achat d'une table basse pour un montant de 386.68€ HT

**8/ Décision Modificative achat de mobilier**

*DELIBERATION 77/2017*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- Chapitre 21
  - o Compte 212 - 2 200 €
  - o Compte 2183 + 2 200 €

**Après délibérations, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :**

- Chapitre 21
  - o Compte 212 - 2 200 €
  - o Compte 2183 + 2 200 €

## **9/ Avenant à la souscription Fondation du Patrimoine**

*DELIBERATION 79/2017*

Madame le Maire informe le conseil Municipal que les travaux complémentaires demandés par l'expert campanaire missionné par la DRAC sont retenus par la Fondation du Patrimoine qui propose d'établir un avenant à la convention de souscription. Cet avenant complétera le dossier de fonds de concours auprès de la CCBVL.

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide de :**

- autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la souscription
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier

## **10/ Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

*DELIBERATION 80/2017*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les quatre projets ci-dessous :

- voirie RD25 Grande Rue ;
- voirie RD42 Grande Rue ;
- voirie RD917 Villemuzard trottoirs ;
- parking cimetiére.

### **a/ Voirie RD25 Grande Rue**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs sur la RD25 Grande Rue d'un montant de 21 135€ HT soit 25 362€ TTC.

### **Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à la majorité.**

Vote pour : 4, contre : 1 (Hugues Gauthier), abstension : 2 (Gérard Tassin et Eric Bachellier)

### **b/ Voirie RD42 Grande Rue**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs sur la RD42 Grande Rue d'un montant de 8 197€ HT soit 9 836.40€ TTC.

### **Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.**

Vote pour : 7.

### **c/ Voirie RD917 trottoirs Villemuzard**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs sur la RD317 Villemuzard, dans le virage et dans la continuité devant les trois maisons direction Marchenoir, pour un montant de 9 419€ HT soit 11 302€ TTC.

### **Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.**

Vote pour : 7.

### **d/ Parking cimetiére**

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise VIATEC d'un montant de 6 800€ HT pour la maîtrise d'oeuvre "conception et réalisation" des travaux d'aménagements de voirie et de parking ainsi qu'une estimation de cette même entreprise d'un montant de 70 000€ HT pour les travaux de réaménagement du parking du cimetiére et de ses abords.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera possible d'obtenir des subventions sur ces projets dans le cadre des amendes de police en plus de la DSR.

### **Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à la majorité.**

Vote pour : 6, contre : 0, abstension : 1 (Mathieu Froment)

## **11/ Contrat photocopieur**

*DELIBERATION 78/2017*

Vu la délibération 60/2017 autorisant Madame le Maire à résilier le contrat actuel, à engager de nouvelles démarches de mise en concurrence.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des offres lui ont été transmises (petit et grand modèle, location ou achat).

Madame le Maire présente rapidement les propositions les plus avantageuses pour la commune pour la location d'un photocopieur/scanner de grande taille mais également pour la location d'un appareil petit modèle. Madame le Maire rappelle que la commune sera propriétaire du photocopieur TOSHIBA, à la fin du contrat, en janvier 2018.

Elle précise que le secrétariat utilise peu de format A3 et que le copieur TOSHIBA suffit pour ces travaux. Le compteur copies sur 5 ans est d'environ 100 000 noirs et couleurs.  
Après discussion, elle propose de s'engager avec la société ACIPA sur 3 ans à 29€ par mois maintenance et consommables compris, moins disante, qui entraîne une baisse des dépenses de fonctionnement.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de**

- accepter une location d'un appareil petit modèle pour des travaux en A4
- garder en sa possession l'appareil TOSHIBA
- autoriser madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**10/ Questions diverses**

- Dotation Globale de Fonctionnement : pas de baisse et compensation au centime près concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation
- TEPCV : L'Etat n'a plus les fonds nécessaire mais financera les communes dont les projets sont finis à la date de la demande, ce qui est le cas de la commune de Lorges
- Honorariat de l'ancien Maire de Lorges : le diplôme et l'arrêté est à transmettre lors d'une cérémonie officielle. Il est convenu de proposer le 8 mai 2018
- Containers devant le cimetière : Madame le Maire présente quelques modèles de containers possibles pour le remplacement des existants dans le cadre des travaux du parking du cimetière
- Etat des lieux salle des fêtes : G. Tassin se charge des remises de clés et des états des lieux et de faire des devis auprès d'entreprises de nettoyage

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BACHELLIER Eric</b>	<b>DA SILVA Jean</b>	<b>DENIS Bruno</b>
<b>FROMET Mathieu</b>	<b>GAUTHIER Hugues</b>	<b>TASSIN GERARD</b>
	<b>VAYSSET Jean-Paul</b>	